



licenciement pour cause de déménagement

Par **sagem**, le **18/04/2013 à 08:47**

bonjour ,mon employeur déménage, et me fais sentir que je dois partir a-t-il le droit de me pousser a la démission ? et quel mode de licenciement peut-il me faire ? "économique,cause déménagement, etc" de sa part, Quelle réponse dois-je lui donner? merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **18/04/2013 à 08:57**

Bonjour,

Personne ne peut vous forcer à démissionner ou même à conclure une rupture conventionnelle...

Si l'entreprise déménage en dehors du secteur géographique, sans clause de mobilité et que vous ne vouliez pas suivre, ce serait un licenciement économique...

Par **sagem**, le **22/04/2013 à 12:19**

bonjour , je viens de reprendre mon contrat de travail , il est marqué dessus "employée a domicile" par contre sur mes bulletins de salaire c'est marqué " garde d'enfants" quelle profession que j'ai ???? je suis payée par paje emploi , et depuis mes horaires ont baissés en 2010 , j'étais a 96 heures par mois et maintenant à 75 70 par mois sans avoir été prévenu par courrier

Par **P.M.**, le **22/04/2013 à 13:09**

Bonjour,

Donc apparemment, il ne s'agit pas d'une entreprise mais d'un particulier employeur qui doit vous licencier...

Normalement le contrat de travail aurait dû être respecté...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste ou de la Maison de la Justice ou du Droit proche de votre domicile...